



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Application du Nutri-score aux fromages

Question au Gouvernement n° 4389

Texte de la question

APPLICATION DU NUTRI-SCORE AUX FROMAGES

M. le président. La parole est à Mme Élodie Jacquier-Laforge.

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, je souhaitais vous interroger sur un sujet cher aux Français : nos fromages !

Tous les représentants des professionnels du secteur et les comités interprofessionnels – comme celui du Saint-Marcellin, situé chez moi en Isère – s'inquiètent de l'application du nutri-score aux fromages, sachant que près de 90 % de ces derniers se retrouvent classés D ou E. Les professionnels s'inquiètent du décalage qui existe entre l'étiquetage nutritionnel et la qualité même des produits laitiers.

De plus, d'autres difficultés apparaissent pour les fromages sous indications géographiques (IG). Mon Saint-Marcellin, qui bénéficie d'une indication d'origine protégée (IGP), serait ainsi classé D, ce qui le placerait dans la catégorie des produits à éviter pour le consommateur, au même titre que certains produits industriels.

M. Sébastien Jumel. Et le Neufchâtel !

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Or ces fromages répondent à des cahiers des charges très stricts, garantissant leur qualité et une composition simple, sans additifs ni nanomatériaux. Les producteurs ne peuvent pas reformuler leurs produits comme pourraient le faire d'autres fabricants ne bénéficiant pas de ces labels.

Rappelons que Santé publique France préconise d'interdire la publicité sur les aliments notés D et E, afin de protéger les enfants et adolescents du marketing publicitaire. Cette décision reviendrait à interdire la promotion de 95 % des fromages sous IG, alors même qu'il est recommandé aux enfants et adolescents de consommer de trois à quatre produits laitiers par jour, pour leur apport en calcium.

Pour résumer mes propos je ferai une citation que nombre d'entre vous reconnaîtront : « Le gras c'est la vie ! ». Pour ma part, je préciserai : le bon gras, c'est la vie ! Aussi, monsieur le ministre, quelle réponse pouvons-nous apporter à nos artisans fromagers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Allons droit au but : je partage votre inquiétude, votre préoccupation. Si le nutri-score répond au besoin de transparence exprimé par nos concitoyens concernant les produits alimentaires, il ne faudrait pas que ce logo nuise à nos beaux produits du

terroir, qu'il s'agisse du Saint-Marcellin, auquel vous êtes attachée, ou du Roquefort, cher au président de l'Assemblée nationale.

M. François Cormier-Bouligeon. Et le crottin de Chavignol !

M. Maxime Minot. Un bon Maroilles !

M. Vincent Descoeur. Et le Cantal !

M. Julien Denormandie, ministre. Le problème vient du mode de calcul du nutri-score, qui comporte un biais : il est établi en fonction de quantités, 100 grammes ou 100 millilitres. Or rares sont les personnes qui consomment une telle quantité des produits que vous citez, au cours d'une même journée ou d'un même repas. L'approche est donc biaisée.

Pour résoudre ce problème, il faut revoir la méthodologie du nutri-score afin que cet instrument tienne compte des réalités de consommation. Nous avons entrepris ce travail compliqué mais nécessaire. En outre, je tiens absolument à ce que nous adoptions une approche européenne concernant le nutri-score. Si les produits français avec ce logo se trouvent en compétition avec d'autres qui ne l'ont pas, l'information du consommateur sera biaisée.

Pour résumer, je suis favorable au nutri-score à condition qu'il soit revu et européen car, comme vous, je tiens au Saint-Marcellin, au Roquefort et à tous nos fromages. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4389

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 octobre 2021](#)